



FEDERATION CYCLISTE WALLONIE BRUXELLES
COMITE REGIONAL DE HAINAUT

Challenge Cadets « Groupe Tesse, banque & assurances » 2026

Règlement particulier

Article 1 : organisation

Le challenge Cadets « Groupe Tesse, Banque & assurances » 2026 est organisé par la FCWB Hainaut en collaboration avec l'ensemble des organisateurs de courses juniors en Hainaut et est régi par les règlements de la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles.

Article 2 : type d'épreuve

Le présent Challenge est organisé pour les coureurs de la catégorie « Cadets ». La classe des épreuves au challenge est 1.17.

Le Challenge Cadets « Groupe Tesse, banque & assurances » 2026 se déroule sur **13 épreuves**, dont vous trouverez les dates dans le calendrier ci-après ;

14 mars 2026	POMMEROEUL
04 avril 2026	BURY
12 avril 2026	LESSINES
26 avril 2026	DEUX ACREN
24 mai 2026	BELOEIL
31 mai 2026	MANAGE
6 juin 2026	GRANDGLISE
20 juin 2026	NEUFVILLES
22 août juillet 2026	BECLERS
15 août 2026	ELLEZELLES
12 ET 13 septembre 2026	La Buisserie
03 octobre 2026	ORROIR

Si des épreuves venaient à s'ajouter au calendrier hennuyer, celle-ci seront intégrées au challenge.

Article 3 : participation

Les épreuves faisant partie du Challenge Cadets « Groupe Tesse, banque & assurances » 2026 sont réservées aux coureurs nés en 2010 et 2011.

Pour pouvoir prétendre à un prix à ce Challenge, tout coureur doit participer **obligatoirement** à minimum 65% des **13 épreuves** soit : **9 épreuves**.

Article 4 : classement

Le Challenge Cadets « Groupe Tesse, banque & assurances » 2026 se compose de trois classements :

1. Classement général aux points
2. Classement du meilleur jeune, soit les coureurs cadets de 1^{ère} année (né en 2011)
3. Classement des sprints

Toute contestation des résultats doit être introduite dans les **48 heures** qui suivent l'épreuve concernée et uniquement par **mail** au **responsable du challenge CADETS** ainsi qu'en copie au **responsable de la section route** ; soit : genetellimanon99@gmail.com (Manon Genetelli) **ET** pascal.velo@skynet.be (Pascal Eeckhout).

Article 5 : classement général aux points

L'attribution des points à chaque épreuve se fera comme suit :

50 points au premier – **47** points au 2^e – **45** points au 3^e ; 44 – 43 – 42 – 41 – 40 – 39 – 38 – 37 – 36 – 35 – 34 – 33 – 32 – 31- 30 – 29 – 28 – 27 – 26 – 25 – 24 – 23 – 22 – 21 – 20 – 19 – 18 points au 30^e ensuite 15 points à tous les autres coureurs classés et 5 points à chaque coureur inscrit mais n'ayant pas terminé la course.

Article 6 : classement du meilleur jeune

Le classement du meilleur jeune est établi en fonction du classement des coureurs **1^{ère} année** extrait du classement général aux points.

Article 7 : classement des sprints

Lors de chaque épreuve, il sera disputé **3 sprints sur la ligne d'arrivée**. Chaque sprint octroiera : **6 – 4 – 2 points**. En cas d'ex-aequo, le nombre de victoires au sprint prévaudra et si l'égalité subsiste, la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve prévaudra.

Article 8 : maillots

A l'issue de chaque épreuve, il sera remis un maillot protocolaire pour chaque classement. Ce maillot NE POURRA PAS être porté en course.

Les coureurs recevant ces maillots devront se présenter au podium protocolaire et satisfaire à la séance photo qui suivra.

Les différents maillots sont :

- Maillot jaune (sponsorisé par Tesse, banque & assurances) pour le leader du classement général aux points.
- Maillot blanc (sponsorisé par Tesse, banque & assurances) pour le leader du classement du meilleur jeune.
- Maillot vert (sponsorisé par FCWB Hainaut) pour le leader du classement des sprints.

Article 9 : prix

- Chaque épreuve du Challenge Cadets « Groupe Tesse banque & assurances » 2026 est dotée d'une rente journalière au leader de chaque classement, à savoir ;
 - o Pour le leader du classement général aux points : 25 euros.
 - o Pour le leader du classement général du meilleur jeune : 15 euros.
 - o Pour le leader du classement général des sprints : 15 euros.
- **Le classement général aux points** à l'issue de la dernière épreuve est dotée de **3700 euros en bon d'achat**, répartis comme suit :

1. 600	10. 150	19. 50
2. 500	11. 75	20. 50
3. 400	12. 75	
4. 350	13. 75	
5. 300.	14. 75	
6. 250	15. 75	
7. 200	16. 50	
8. 175	17. 50	
9. 150	18. 50	

- Le classement général des jeunes à l'issue de la dernière épreuve est dotée de 600 euros en bon d'achat, répartis comme suit :
 1. 250
 2. 150
 3. 100
 4. 60
 5. 40

- Le classement général des sprints à l'issue de la dernière épreuve est doté de 600euros en bon d'achat, répartis comme suit :
 1. 250
 2. 150
 3. 100
 4. 60
 5. 40

Ce qui représente **605euros de rente journalière** pour les différents maillots

Ce qui représente **4900 euros de prix** pour les classements généraux finaux.

Soit un total de **5505 euros**.

[Article 10 : protocole](#)

Sont attendus après chaque épreuve lors de la cérémonie protocolaire :

- Le vainqueur de l'épreuve,
- Le leader du classement général aux points du Challenge,
- Le leader du classement général du meilleur jeune,
- Le leader du classement général des sprints.

En cas d'absence sur une course d'un des leaders au Challenge, il sera remplacé à la cérémonie protocolaire par le 2^e classé au Challenge, et ainsi de suite.

La rente journalière pour le maillot sera donnée au coureur ayant reçu le maillot de leader au podium protocolaire.

Les maillots remis à la cérémonie protocolaire ne peuvent pas être portés en course.

Article 11 : paiement des prix

La rente journalière pour les maillots distinctifs est remise au coureur ayant reçu le maillot de leader au podium protocolaire.

La remise des prix du Challenge Cadets « Groupe Tesse, banque & assurances » 2026 se déroulera à QUIEVRAIN, dans le cadre du salon Vélomania

Le Samedi 21 novembre 2026 à 15hrs

Article 12 : pénalités

Le barème de pénalités de la FCWB est le seul applicable sur l'ensemble des épreuves reprises au challenge Cadets « Groupe Tesse, banque & assurances » 2026.

Il est demandé aux coureurs de porter une attention particulière au respect de la réglementation en vigueur concernant les braquets autorisés ainsi que le positionnement des cocottes de frein et la largeur des guidons. Des non-conformités ont été constatées au cours de la saison 2025. En conséquence, une tolérance zéro sera appliquée et la réglementation sera strictement appliquée lors des épreuves de ce Challenge.

D'avance, une belle saison 2026 !

Pour le comité du Hainaut,

Genetelli Manon, coordinatrice
administrative.